

Programme de la Formation

Génération gratuite d'attestations RT2012 pour l'architecte - L'outil OSCAR dans le quotidien de l'architecte

DATE(S) ET LIEU(X)

Module : Génération gratuite d'attestations RT2012 pour l'architecte - L'outil OSCAR dans le quotidien de l'architecte

Date(s) : mercredi 21 novembre 2018

Lieu : Adélis - Espace Port Beaulieu - Salle, indiquée à l'accueil - 9, Boulevard Vincent Gâche 44200 Nantes

PRISE EN CHARGE

Les formations du Gep'atlantique sont prises en charge par les OPCA et Fonds d'Assurance Formation :

- o **Salariés des entreprises d'architecture** : Les formations sont prises en charges par Actalians.
- o **Professions libérales** : Les formations sont prises en charges par le FIF PL.
- o **Autres acteurs du cadre de vie** : Fafiec, Constructys mais aussi Agefos, Opcalia...
- o **Demandeurs d'emploi** : possibilité de financement par pole emploi.

Nous pouvons vous aider à optimiser votre plan de formation annuel et restons à votre disposition pour tout renseignement concernant le financement de la formation (07 64 07 34 41).

PUBLIC CIBLE

Architectes et leurs collaborateurs

MODALITÉS DE SUIVI ET D'APPRÉCIATION

Un tutoriel vidéo est envoyé en préalable à toute formation à l'ensemble des participants.

Module

Génération gratuite d'attestations RT2012 pour l'architecte - L'outil OSCAR dans le quotidien de l'architecte

1 jour soit 7 heures de formation

DATE(S) ET LIEU(X)

Date(s) : mercredi 21 novembre 2018, 09h00 - 12h30 / 14h00 - 17h30

Lieu : Adélis - Espace Port Beaulieu - Salle, indiquée à l'accueil - 9, Boulevard Vincent Gâche 44200 Nantes

OBJECTIF(S) PÉDAGOGIQUE(S)

- Situer la place des outils énergétiques et en particulier du logiciel OSCAR dans le travail courant de conception architecturale
- Maîtriser les différents niveaux d'utilisation d'OSCAR (saisie simplifiée, saisie détaillée, préparation attestations RT2012, rénovation, etc.)
- Maîtriser l'ensemble de la chaîne de production d'une attestation réglementaire RT2012 (saisie du projet, export vers CypeTHERM, génération de l'attestation).
- Re-situer le travail énergétique et la relation avec les BE énergie / fluides dans le processus de conception

FORMATEUR(S)

LENORMAND Pascal - Ingénierie énergétique

OUTILS PÉDAGOGIQUES

Nous chercherons surtout à donner une juste place au travail énergétique dans le processus de conception et dans le quotidien de l'architecte, afin en particulier de pouvoir faire le bon choix en matière d'autonomie ou de sous-traitance sur ces aspects.

Le travail s'articulera autour de :

- quelques exposés « magistraux », abondamment nourris d'échanges et témoignages
- le traitement tout au long de la journée par les stagiaires de projets « réels », avec différents niveaux de détails.

Pour la partie pratique, les stagiaires travaillent à partir de leur propre compte utilisateur OSCAR, ou à partir du logiciel CypeTHERM, dont ils peuvent obtenir une licence gratuite sur simple demande.

Merci aux stagiaires de prévoir :

- un ordinateur portable équipé d'un navigateur internet (le cas échéant nous mettons à votre disposition un PC).
- de s'inscrire préalablement aux accès OSCAR (www.oscar.architectes.org) et de se munir de leurs codes d'accès
- si possible, de demander et installer une licence valide du logiciel CypeTherm, pour la génération de calculs RT2012 (voir sur www.architectes.org)

PROGRAMME

9h – 10h15 : Introduction

Retour sur la démarche de conception énergétique d'un bâtiment :

- les bases de la thermique et de l'énergétique en 30 mn
- démarche réglementaire vs. démarche systémique / empathique
- rappels du processus RT2012 (attestations, etc.)
- enjeux des aspects énergétiques pour l'architecte : qu'est-ce qui est obligatoire / souhaitable / facultatif.

10h30 – 12h30 : Générations d'attestations RT2012 avec OSCAR et CypeTherm

Oscar, via le partenariat entre le CNOA et CYPE, permet à tout architecte de générer gratuitement ses attestations RT2012 (niveau PC), pour les projets courants

- première (re)découverte de Oscar sur un projet pré-saisi
- mis en conformité du projet
- circulation des fichiers XML entre les outils
- Espace de génération des attestations sur le site du Ministère
- Signatures, responsabilités

14h00 – 16h : OSCAR - en route vers le Passif

- Création d'un projet
- Saisie simple / saisie détaillée
- Paramètres d'optimisation de la conception
- ... et toujours la génération d'attestations !

16h15 – 17h00 : OSCAR, au delà des démarches réglementaires

- Retour vers les bases de thermiques : limites de la démarche et ouvertures possibles
- Relation Architecte / BE
- Outils avancés d'OSCAR : rénovation, génération de rapport, etc.
- Enjeux autour de l'usage - risques liés à la performance d'enveloppe
- Attestations RT2012 de fin de chantier

17h00 – 17h30 : Conclusion et évaluation de la session

BULLETIN DE PRÉ-INSCRIPTION

A retourner par courrier complété et accompagné des éléments mentionnés dans les conditions générales de vente à :
Gep'atlantique Bretagne & Pays de Loire 2, place Victor Mangin 44200 Nantes
07.64.07.34.41 - gep-atlantique@wanadoo.fr

FORMATION : Génération gratuite d'attestations RT2012 pour l'architecte - L'outil OSCAR dans le quotidien de l'architecte

Module : Génération gratuite d'attestations RT2012 pour l'architecte - L'outil OSCAR dans le quotidien de l'architecte

Date(s) : mercredi 21 novembre 2018, 09h00 - 12h30 / 14h00 - 17h30

Lieu : Adélis - Espace Port Beaulieu - Salle, indiquée à l'accueil - 9, Boulevard Vincent Gâche 44200 Nantes

Durée : 1 jour soit 7 heures

Places limitées à : 12

PARTICIPANT (Coordonnées personnelles)

Nom : **Prénom :**

A ne compléter que lors d'une première inscription ou en cas de modification

Adresse :

Code postal : **Ville :**

Date de naissance : **Téléphone :**

E-mail personnel : *(E-mail personnel obligatoire pour l'envoi de l'attestation de formation)*

Ancienneté dans l'entreprise : **Numéro de sécurité sociale :**

Diplôme d'Etat d'Architecte DE/HMONP : Oui / Non **Architecte DPLG :** Oui / Non

Numéro personnel National d'Architecte :

Activité du stagiaire :

Mode d'exercice :

- Architecte
- Architecte expert
- Artisan
- Assistant administratif, RH
- Chargé de communication, développement
- Collaborateur non architecte
- Dessinateur, concepteur graphiste...
- Économiste
- Ingénieur
- Maîtrise d'ouvrage publique
- Paysagiste concepteur
- Professionnel de l'aménagement et de l'urbanisme
- Programmiste, AMO
- Service technique des collectivités
- Autre :

- Demandeur d'emploi
- Fonctionnaire d'état
- Fonctionnaire des collectivités territoriales
- Libéral
- Salarié
- Autre :

Prise en charge éventuelle de la formation :

- Fonds professionnels : Libéral
- Fonds professionnels : Salarié CIF
- Fonds professionnels : Salarié CPF
- Fonds professionnels : Salarié contrat pro
- Fonds professionnels : Salarié plan de formation
- Fonds professionnels : Pôle emploi
- Fonds propres
- Fonds publics : Agents (État, Collectivités ...)
- Fonds publics : Instances européennes
- Fonds publics : État
- Fonds publics : Conseils régionaux
- Fonds publics : Pôle emploi
- Fonds publics : Autres ressources publiques

Nom de l'organisme de prise en charge :

Autre :

Demande de subrogation : Oui / Non

ORGANISME / ENTREPRISE

Raison Sociale :

A ne compléter que lors d'une première inscription ou en cas de modification

Type d'entreprise : **Activité principale :**

Gérant(e) : **Fonction :**

Adresse :

Code postal : **Ville :**

Téléphone : **E-mail :**

Siret : **N° société d'architecture :** **Effectif dans l'organisme :**

| | | | |
|---|------------------------|----------------------------|---------|
| Module 1 : Génération gratuite d'attestations RT2012 pour l'architecte - L'outil OSCAR dans le quotidien de l'architecte | | 7h / 1 jour | |
| Coût pédagogique | Tarif inter entreprise | 350,00 € HT / 420,00 € TTC | € |
| TOTAL | | | € |

MODE DE PAIEMENT

Chèque Virement

En signant le bulletin d'inscription vous reconnaissez avoir pris connaissance des conditions générales de ventes joints.

DATE, SIGNATURE & CACHET

Conditions Générales de Vente

1 - Objet

Les présentes conditions générales s'appliquent à toutes les actions de formation organisées par le Gep'atlantique.

2 - Inscription

Toute inscription nécessite le **renvoi du bulletin d'inscription** dûment renseigné avant la date de début de stage, au Gep'atlantique.

Pour être prise en compte, la demande d'inscription doit être **accompagnée ou confirmée par le règlement par chèque** ou par virement du montant TTC correspondant, ou d'une lettre valant commande pour les administrations.

Le règlement par chèque est encaissé à l'issue de la formation mais vous pouvez, si vous le désirez, mentionner une date ultérieure d'encaissement, à réception de la prise en charge par exemple. **Sans cette mention contraire, le chèque sera automatiquement encaissé à l'issue de la session.**

Lorsque l'organisme gestionnaire des fonds de formation du stagiaire refuse, pour un motif quelconque, de prendre en charge les frais de l'action de formation, leur règlement incombe au stagiaire ou à l'administration.

3 - Obligations respectives des parties

Pour chaque inscription à une action de formation professionnelle, le stagiaire reçoit une convention de formation simplifiée accompagnée d'un devis, d'une fiche pédagogique et d'un dossier de prise en charge.

A l'issue de la prestation, une facture acquittée sera adressée au stagiaire, accompagnée des pièces justificatives (attestation de présence et attestation de fin de formation).

4 - Prix

Le prix hors taxes des actions de formation est celui figurant dans le catalogue des tarifs en vigueur au moment de l'inscription. La TVA au taux en vigueur lors du règlement, est à la charge du stagiaire.

5 - Modalités de paiement

Elles seront précisées dans la convention de formation.

6 - Report/Annulation

Du fait du Gep'atlantique :

Le Gep'atlantique se réserve la possibilité, en cas d'insuffisance de participants, de reporter ou d'annuler une session de formation. Dans ce cas, il informe le stagiaire dans les plus brefs délais. Au choix du stagiaire, le GEP'Atlantique reporte l'inscription à la prochaine session de formation ou rembourse intégralement les sommes perçues. Le stagiaire ne peut prétendre à aucune indemnité pour quelques causes que ce soit du fait de l'annulation ou du report d'une session de formation.

Du fait du stagiaire :

Les demandes d'annulation confirmées par courrier postal, courrier électronique ou télécopies, reçues plus de 15 jours avant le début de l'action de formation, entraînent l'encaissement des frais d'inscription d'un montant égal à 30% du montant TTC de la prestation, sauf en cas de force majeure.

Les demandes d'annulation confirmées par courrier postal, courrier électronique ou télécopies, reçues moins de 15 jours avant le début de l'action de formation, ainsi que les demandes d'annulation ou d'absences survenues après le début de l'action de formation, entraînent l'encaissement des frais d'annulation d'un montant égal à 40% du montant TTC de la prestation, sauf en cas de force majeure.

De plus le GEP'Atlantique, conformément aux dispositions de l'article L 920.9 du code du travail, se réserve la possibilité de retenir sur le coût total de l'action de formation, la fraction correspondant aux dépenses qu'il a effectivement exposées ou engagées en vue de la réalisation de ladite action de formation.

7 - Clause de confidentialité

Les informations collectées auprès des entreprises et des stagiaires individuels dans le cadre du bulletin d'inscription ne font l'objet d'aucune diffusion.

8 - Règlement des litiges

En cas de différend quant à l'exécution d'une action de formation, le Gep'atlantique et le stagiaire s'engagent à rechercher un règlement amiable. A défaut d'accord, le différend sera soumis à l'appréciation du Tribunal de Grande Instance de Nantes.